



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DIPLOME DE COMPETENCE EN LANGUE INFORMATIONS A DESTINATION DU CANDIDAT

INSCRIPTION AU DIPLOME

Vous pouvez vous inscrire au Diplôme de Compétence en Langue (DCL) quelle que soit votre situation actuelle (salarié, demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant...) directement sur le site www.d-c-l.net. Aucun niveau préalable de diplôme ou de formation n'est exigé.

Les frais d'inscription sont de **69€**.

OBJECTIF DU DIPLOME

Le Diplôme de Compétence en Langue évalue votre capacité à utiliser une langue étrangère (**anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, russe, portugais, arabe, breton, occitan, Langue des Signes Française, et français langue étrangère, lui-même découpé en deux niveaux : FLE et Français Professionnel de premier niveau, appelé FP**) en situation professionnelle. Selon votre niveau de réussite dans la tâche qui vous est proposée au moment de l'examen, vous pouvez obtenir l'un des niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (et degrés du Diplôme de Compétence en Langue). Le niveau obtenu exprime votre plus ou moins grande capacité à comprendre une langue étrangère, à rédiger, converser et vous exprimer dans cette langue.

Vous n'avez pas à choisir un niveau au moment de l'inscription. A l'issue de l'épreuve, le jury décide la délivrance ou non du diplôme assorti de la mention de l'un des degrés du DCL et niveaux du Cadre Européen de Référence pour les Langues.

UNE SEULE EPREUVE POUR OBTENIR UN DES CINQ NIVEAUX (DEGRES) DU DIPLOME :

Le Diplôme de Compétence en Langue évalue sur **plusieurs niveaux du CECRL**¹ Chacun de ces niveaux constituant un diplôme à part entière. C'est la plus ou moins grande performance des candidats qui détermine le niveau obtenu.

Au Niveau A2 du CECRL / degré 1

La **compréhension d'informations écrites et orales** constitue l'essentiel des attentes, la production se limitant à la restitution intelligible des informations recueillies, à l'oral comme à l'écrit. Les exigences linguistiques restent modestes.

¹ Cadre Européen Commun de Référence en Langue

Au Niveau B1-1 du CECRL / degré 2

La compréhension reste un domaine privilégié d'activité langagière mais cette compréhension va au-delà du simple repérage d'informations, puisque le candidat doit réaliser un début de **traitement de l'information recueillie**. La production, prend plus d'importance, tant dans les tâches demandées, que dans les attentes linguistiques.

Au Niveau B1-2 du CECRL / degré 3

Le repérage de l'information pertinente et sa restitution organisée sont attendus tant à l'écrit qu'à l'oral. La **production** prend une importance plus forte qu'au degré 2. Les moyens linguistiques commencent à s'affirmer.

Au Niveau B2 du CECRL2 / degré 4

L'autonomie du candidat est complète. La compréhension n'est plus évaluée en tant que telle. C'est à travers **la production écrite et orale** que le repérage, puis le tri et, enfin, l'organisation structurée des informations pertinentes sont vérifiés. Sur le plan linguistique, une bonne maîtrise du code linguistique est exigée, mais des erreurs systématiques sur certains points restent admises.

Au Niveau C1 du CECRL / degré 5

Une dimension supplémentaire s'ajoute dans la tâche à accomplir, puisqu'il s'agit d'**argumenter** en utilisant les procédures de structuration propres à ce type de discours. Parallèlement, les attentes sont fortes sur le plan linguistique, même s'il subsiste une tolérance pour certaines erreurs non systématiques.

Modalités de l'épreuve du DCL en Langue des Signes Française :

L'examen comporte une épreuve d'une durée **de 2 heures 30 minutes**. Cette épreuve est présentée sous la forme d'un scénario unique, permettant la simulation de situations de communication réelles.

Il répond à une logique analogue à celle des études de cas : une situation à découvrir, des tâches à effectuer, des choix à faire, une solution à proposer dans le cadre d'une « mission » confiée au candidat.

L'épreuve s'appuie sur des documents écrits et vidéo. Les supports et le mode de diffusion de ces documents peuvent varier selon la nature des sujets et les progrès de la technologie.

L'épreuve se décompose **en cinq phases** dont chacune permet de tester plus particulièrement une compétence à l'écrit ou à l'oral à travers un certain nombre d'activités : recueil et tri d'informations, formulation d'un problème et choix de solutions, argumentation.

O Phases 1 et 2

Le candidat recueille des informations d'après des documents écrits et vidéo en LSF, et répond par écrit à un questionnaire concernant ces documents.

Durée totale : 1 heure 30 minutes, dont préparation phases 3 et 4 : 20 minutes

O Phases 3 et 4

Il s'agit d'un entretien **en face à face de 20 minutes maximum**.

Le candidat fait une présentation en LSF puis échange avec son interlocuteur pour compléter ses informations et proposer ensuite la solution qu'il a retenue au problème posé dans le cadre de sa mission.

Un temps d'échange lui permet de défendre son point de vue.

O Phase 5

À partir des éléments recueillis au cours des phases antérieures, le candidat rédige un document proposant la solution retenue au problème posé dans le cadre de sa mission, et enregistre une **courte vidéo en LSF**.

Durée : 40 minutes